

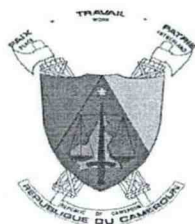
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

PREFECTURE DE TIGNERE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE DIVISIONAL OFFICE

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLICS
CONTRACTS

AVIS DE CONSULTATION

N° 804 /AC/H49/SIGAMP/2026 DU 06 JUL 2026 2026

POUR REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SOUS-PREFET DE GALIM-TIGNERE, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2026.

Dans le cadre de l'exécution des projets cités en référence, le Préfet du Département du Faro et Déo, lance pour le compte du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, cet avis de consultation pour la réalisation de l'opération sus indiquée

1. Objet de la consultation et consistance des travaux

Les prestations objet de la présente consultation portent sur la réhabilitation de la Résidence du Sous-préfet de Galim-Tignère.

1. TRAVAUX PREPARATOIRES
2. DEMOLITION
3. MACONNERIE
4. CHARPENTE-COUVERTURE
5. MENUISERIES METALLIQUES ET BOIS
6. PEINTURE
7. ELECTRICITE
8. PLOMBERIE VRD

Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions requises.

1. Financement

Les prestations, objet du présent Avis de consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2026.

2. Mode soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est **La soumission en ligne :**

3. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables au Secrétariat de la Préfecture dès publication du présent avis de Consultation.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses

<http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

4. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenue au *Secrétariat Général de la Préfecture de Tignère* dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DC de trente mille (30 000) Francs CFA*, payable au Trésor Public..

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **QUINZE MILLIONS (15 000 000) FCFA**

6. Remise des Offres

10.1_ La remise des offres se fera exclusivement en mode en Ligne.

10.2 L'ensemble de l'offre, rédigée en français ou Anglais marqué comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat de la Préfecture, en **version numérique (Scannée en PDF) de l'ensemble des offres (Administrative, Technique et Financières** au plus tard **le 03 AOUT 2026 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION

N°0 **004**...../AC/H49/SIGAMP

06 JUL 2026

POUR LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SOUS-PREFET DE GALIM-TIGNERE , DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA

7. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **03 AOUT 2026 à 15heures** précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Faro et Déo

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

8. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables :

- les offres portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les offres parvenues postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les offres non-conformes au mode de soumission.
- les offres sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable.

9. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux Conditions fixées dans la Demande de Cotation relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques et à la qualification des soumissionnaires.

9.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non- respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

1. de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
2. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
3. Le non-respect du nombre de copie et le format (PDF) prescrit dans le DC ;
4. du non-respect de 70% des critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
5. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
6. de l'absence de possession d'un matériel minimum ;
7. de l'absence de la charte d'Intégrité.

Sous peine de rejet, l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doit être impérativement produite en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins trois (03) mois et être conformes aux modèles.

9.2-Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- 01 Connaissance de la zone
- 02 Références de l'Entreprise
- 03 Personnel d'encadrement
- 04 Les matériels essentiels et des équipements de sécurité.
- 05 Organisation et Méthodologie ;

- 07 Preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-Commande
- 08 Commentaires CCAP
- 09 La capacité financière ;
- 10 l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années
- 11 Note de présentation générale des offres.

10. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Allotissement

L'ensemble des PRESTATIONS sont constitués en un seul lot.

12. Attribution de la Lettre-Commande

Sur proposition de la commission Départementale de passation des marchés du Faro et Déo, l'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

14. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Préfecture de Tignère ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou en appelant les contact 675928782 / 656555385.

15. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

Copie :

- MINMAP/YDE (POUR INFO)
- PREFET/F&D (POUR INFO)
- ARMP/AD (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE)
- PRESIDENT CDPM-KONTCHA (POUR INFO)
- AFFICHAGE (POUR INFO)
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER

Le Préfet du Faro et Déo
(Autorité Contractante)



Ewango Boudou Ernou
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle

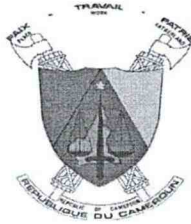
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

PREFECTURE DE TIGNERE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE DIVISIONAL OFFICE

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLICS
CONTRACTS

NOTICE OF CONSULTATION

N° 004 / NC/ H49/ISAGPC OF 06 JUL 20262026
RELATING TO THE REHABILITATION OF THE RESIDENCE OF GALIM TIGNERE
DIVISIONNAL OFFICER.

Funding: Public Investment Budget, Fiscal Year 2026

Imputation Number : _____

As part of the execution of the projects cited in reference, the Faro and Deo 's Senior Divisional Officer , Project Owner, is planning to .

1. Purpose of the consultation

1. PREPARATORY WORK
2. DEMOLITION
3. MASONRY
4. ROOFING AND FRAMING
5. ALUMINIUM AND WOOD CARPENTRY
6. PAINT
7. ELECTRICITY
8. PLUMBING VRD

2. Participation and origin

Participation is open on equal terms to all Cameroonian companies established in the Republic of Cameroon and fulfilling the required conditions.

3. Funding

The services, which are the subject of this Notice of consultation, are financed by the Public Investment Budget, Fiscal Year 2026.

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following the preliminary studies is **15 000 000 F cfa.**

5. Completion time

The maximum timeframe provided by the Client for carrying out the work covered by this Call for Tenders is three (02) months.

6. Consultation of the consultation file

The file can be consulted on the town hall bulletin board, or at the JDM of the ARMP as soon as this Notice is published.

7. Acquisition of the quotation file

The file can be obtained from the Secretariat of Faro and Déo Divisional Office upon publication of this notice by means of the written press and by posting against presentation of a receipt for payment of the payment. non-refundable sum of **30,000 (thirty thousand) CFA Francs** representing the costs of purchasing the tender documents, payable to the public treasure.

8. Response time from tenderers

Bidders wishing to participate in this consultation notice are granted a period of twenty-one (21) days from the date of publication of this notice in the JDM or by Display.

9. Submission of tenders

11.1 The submission of offers will be done exclusively in Offline mode.

11.2 Each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be sent against receipt to the Secretariat of Tignère Divisional Office, and accompanied by the digital version (Scanned in PDF) of all offers (Administrative, Technical and Financial) no later than **03 AOUT 2026** at 2 p.m., local time and must bear the following mention :

NOTICE OF CONSULTATION

N° **004** / NC/ ISAGPC OF **06 JUL 2026**

RELATING TO:

**RELATING TO THE REHABILITATION OF THE RESIDENCE OF GALIM TIGNERE
DIVISIONNAL OFFICER**

"ONLY TO BE OPENED IN THE COUNTING SESSION"

10. Admissibility of tenders

Not Applicable

11. Opening of tenders

The opening of tenders will take place on **03 AOUT 2026** at 3 p.m. sharp at the Session Room of the Tignère Divisional office.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice and having good knowledge of the file, even in the event of a consortium.

12. Evaluation of offers

The Faro and Déo Tender's BOARD will then verify compliance and compare offers in the following order:

A) examination of the conformity of administrative documents and financial offers from the point of view of deadlines and technical specifications;

- B) verification of the arithmetic operations, using, if necessary, the unit prices in words to make the necessary corrections;
- C) development of a table of offers.

13. Main elimination criteria

These criteria are as follows:

- The non-production beyond the 48-hour deadline after the opening of the bids, of a document from the administrative file deemed non-compliant or absent;
- False declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;
- Lack the format (PDF) prescribed in the DC;
- Failure to comply with 70% of the essential criteria (70% referring to the qualification threshold for technical offers);
- The absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- The absence of the Integrity Charter;

Under penalty of rejection, the Bid Bond and the bidder's bank domiciliation certificate must be produced in originals, the other documents in originals or certified copies. These administrative justifications must be less than three (03) months old and comply with the models.

NB: the Bid Bond must be produced in strict compliance with the provisions of Circular Letter No. 000019 /CL / MINMAP of June 5, 2024 relating to the procedures for the constitution, deposit, conservation, restitution and release of guarantees on public contracts.

14. Period of validity of offers

The tenderers remain committed by their offer for a period of ninety days (90) days from the deadline fixed for the reception of the offers.

15. Allocation of the Letter of Order

On a proposal from the Faro and Déo Tender's , the Contracting Authority will award the order letter to the tenderer presenting the lowest evaluated bid and recognized as being essentially compliant with the Consultation File.

16. Additional information

Additional information can be obtained during working hours from the General Secretariat of the Tignère Divisional Office.

Copy:

- DDPC/F&D (FOR INFO)
- ARMP/AD (FOR PUBLICATION AND STORAGE)
- F&DTB (FOR INFO)
- DISPLAY
- CHRONO/ARCHIVES

**The Senior Divisional Office
(Contracting Authority)**



Bwango Budu Ernani
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle